



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Transport adapté du Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Le service de déplacements hors territoire rétabli pour 2016 dans l'attente de financement supplémentaire du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

Sainte-Thérèse, le 11 février 2016 – Aujourd'hui, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) annonce le rétablissement du service de déplacements hors-territoire de ses usagers en transport adapté. Pour toute la durée de l'année financière 2016 du CITL, les usagers pourront continuer de se déplacer les lundis et samedis, tous motifs confondus.

Plusieurs raisons ont motivé ce choix, notamment des contacts avec le ministère des Transports ainsi qu'avec des usagers du transport adapté. Rappelons que le gouvernement du Québec étudie actuellement, à l'Assemblée nationale, le projet de loi 76, visant à modifier l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

« Nous avons ressenti, de la part du gouvernement, une ouverture à apporter des modifications positives sur le plan du financement du transport adapté. C'est donc de bonne foi que nous rétablissons le service hors territoire tous motifs, pour l'année 2016 seulement, dans une volonté de collaboration avec le gouvernement du Québec et avec nos usagers du transport adapté. Nous espérons vivement continuer cette conversation et sensibiliser le ministre à notre réalité, dans l'objectif de contribuer à ce que de réels changements soient mis en place », indique M. Pierre Charron, président du CITL.

Un sursis qui satisfait les usagers

Cette nouvelle réjouit M. Pierre Langlois, représentant des usagers du transport adapté du CITL et président du Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes. « Pour une personne à mobilité réduite, se déplacer n'est pas toujours simple, et les services du CITL deviennent alors essentiels. Je suis heureux du sursis de la décision, car les usagers ont été entendus. Reste maintenant à ce que le gouvernement aussi tende l'oreille. », témoigne-t-il.

Des enjeux financiers importants au service de transport adapté du CITL

Rappelons que le CITL est un organisme intermunicipal dont le financement provient de trois sources principales de contributions : les usagers, le gouvernement du Québec (par le Programme d'aide au transport adapté) et les quatorze villes membres de son réseau. Entre 2005 et 2015, en raison de la croissance démographique importante sur le territoire et de besoins grandissants en transport adapté, le CITL a presque doublé son nombre d'usagers admis et a connu une hausse d'achalandage de 60 %. La participation financière du gouvernement ne suivant pas cette courbe, il incombe aux villes membres du CITL de pallier ce manque; à titre d'exemple, en 2015, elles ont dû verser près d'un demi-million de dollars supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Voici un tableau résumant les contributions financières des intervenants du CITL entre 2005 et 2015.

INTERVENANT/ ANNÉE	2005	2015	Écart en %
Revenus d'usagers	15 %	18%	+3 %
Contributions municipales	26 %	49 %	+23 %
Contributions gouvernementales	59 %	33 %	- 26 %
TOTAL	100 %	100 %	

« Le CITL s'est toujours montré très sensible à la situation des personnes à mobilité réduite et nous souhaitons soutenir le plein épanouissement de celles-ci. Toutefois, les chiffres le démontrent : il nous est impossible de continuer à opérer le service de la même façon aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Nous devons trouver une solution à ce problème criant, et c'est en collaborant avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que nous pourrions y parvenir. », conclut M. Charron.

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides
Marie-Michelle Crevier, responsable des communications
450 430-3011, poste 246